



Volet B

Copie à publier aux annexes du Moniteur belge
après dépôt de l'acte au greffe

Hausper de Chablon
Division

Ré

Mo.
bt

14197949

Tribunal de Commerce de Tournai

déposé au greffe le 20 OCT. 2014

Mellot Marie-Guy

Greffier assurné

N° d'entreprise : 0479.301.843

Dénomination

(en entier) : **MUBEA SYSTEMS**

(en abrégé) :

Forme juridique : Société Anonyme

Siège : 7700 Mouscron, Rue de l'Abattoir 53-59

(adresse complète)

**Objet(s) de l'acte : PROLONGATION DE L'EXERCICE SOCIAL EN COURS - CHANGEMENT DE
L'EXERCICE SOCIAL - MODIFICATION DE LA DATE DE L'ASSEMBLEE
GENERALE ORDINAIRE**

Il résulte d'un procès-verbal dressé par le notaire Dirk Declercq, à Zwevegem, en date du 30 septembre 2014, en cours d'enregistrement, que l'assemblée générale extraordinaire a pris les résolutions suivantes à l'unanimité des voix :

PREMIERE RESOLUTION

L'assemblée générale décide de modifier les dates de début et de fin d'exercice social, originellement fixées le premier octobre de chaque année et le trente septembre de l'année suivante, pour les fixer respectivement au premier avril et au trente et un mars de l'année suivante, et, à titre transitoire, de prolonger l'exercice social en cours jusqu'au trente-et-un mars deux mille quinze.

Par conséquent, elle a décidé de remplacer le texte existant de l'article 23 des statuts par le texte suivant :
"L'exercice social commence le premier avril de chaque année et se clôture le trente et un mars de l'année suivante."

DEUXIEME RESOLUTION

L'assemblée générale décide de modifier la date de l'assemblée générale, originellement fixée le premier samedi du mois mars, pour le fixer au premier samedi du mois de septembre à onze heures.

Par conséquent, elle a décidé de remplacer le premier alinéa de l'article 18 par le texte suivant :
"L'assemblée générale annuelle se réunira chaque année, le premier samedi du mois de septembre à onze heures, dans la commune du siège de la société."

TROISIEME RESOLUTION

L'assemblée générale confère tous pouvoirs au gérant et au Notaire soussigné pour l'exécution des résolutions qui précèdent. Ces pouvoirs comprennent la coordination des statuts, le dépôt au greffe, les modifications à la Banque-Carrefour des Entreprises, et toutes autres formalités utiles.

Pour extrait analytique conforme.

Dirk DECLERCQ, Notaire.

Déposé en même temps :

- une expédition de l'acte
- les statuts coordonnés

Bijlagen bij het Belgisch Staatsblad - 29/10/2014 - Annexes du Moniteur belge